

Commune de SOUSTONS (Landes)  
Séance du conseil municipal du 06 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-214003105-20240314-DELIB24\_017-DE



Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :  
29 février 2024

Date d'affichage :  
29 février 2024

**Objet**

N° 24.03.06 – 17  
Modification tableau des effectifs  
- Création d'emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Mars, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

**Présents :** Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Sandra TOLLIS Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN.

**Absents :** Dominique PERRON, Jihane THELU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

**Procuration :** Jihane THELU donne procuration à Isabelle LABEYRIE, Olivier PEANNE donne procuration à Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

**Secrétaire de séance :** Marion GUILLAUD

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Considérant qu'il convient de pérenniser un emploi aux services techniques et un emploi au service Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de **CREER** :

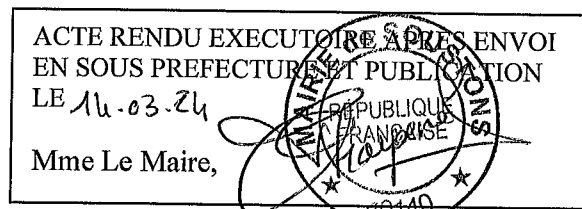
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

Madame le Maire est chargée de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 07 Mars 2024,  
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.